

## ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires Culturelles~~

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 14 octobre 1974;

### ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

#### MAINE - ET - LOIRE

##### FONTAINE-MILON - église

- Nécessaire de baptême : (coquille, coffret aux Saintes Huiles) et burettes à huile des malades, argent, poinçon, XVIIIe S.

##### JARZE - église

- Ciboire, argent, poinçon de m.o. angevin Le Lièvre, XVIIIe S.
- Reliquaire avec inscriptions, argent en partie doré, XVe S.
- Calice et patène, argent doré, poinçon du m.o. Louis Hardye, XVIIIe S.

##### MARTIGNE-BRIAND - église (presbytère)

- Saint Martin, groupe, calcaire jaune clair, traces de polychromie, XVIe S.

##### MELAY - église

- Boîte aux Sainte Huiles, argent, poinçons du m.o. Joseph Bedane, 1778.

.../...

LES-PONTS-DE-CE - église Saint-Aubin

- Cénotaphe de Chénéde, pierre et marbre sculptés, 1668
- Sainte Appoline et Sainte Marthe, deux statues, terre cuite, 1619
- Autel, retable et son bas-relief, "Le Baptême du Christ", terre cuite, pierre et marbre, 1619

LE PLESSIS-MACE - église

- Calice, argent doré repoussé, XVIIIe S.

SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT - église

- Calice et patène, argent doré, poinçons de m.o. Isafe III Hardye, XVIIe S.

SAUMUR - église Saint-Pierre

- Antependium en tapisserie sur canevas, laine, fin XVIIe S.

SAUMUR - église Notre-Dame de Nentilly

- Calice et patène, argent, poinçons, m.o. Jean Gallisson, fin XVIIe S.

SEICHES - église

- Vierge de pitié, groupe, pierre, XVIe S.

LES-VERCHERS-SUR-JAYON - église

- Calice, argent, poinçons, m.o. Guillaume Loir, 1753
- Calice, argent doré, poinçons, m.o. 1785-1789

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Maine-et-Loire, aux Maires des diverses communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le - 6 MAI 1975

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint



R. BOCQUET